

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société MANAGER AUTREMENT met en place et dispense des formations auprès de particuliers, professionnels et entreprises, seule ou en partenariat avec des prestataires du CEE (Centre d'Études de l'Ennéagramme) / MANAGER AUTREMENT.

1. OBJET

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente », détermine les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Société MANAGER AUTREMENT pour le compte d'un client (particulier ou entreprise). Toute commande de formation auprès de la société MANAGER AUTREMENT implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

Ces « CGV » s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par MANAGER AUTREMENT et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations synchrones (en visio-conférence), correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, les formations asynchrones (apprentissage à l'aide de supports mis à la disposition des candidats ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.

L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD ».

Pour chaque formation, la société MANAGER AUTREMENT s'engage à fournir un devis au client. La commande est enregistrée lorsque le Client renvoie le devis signé, daté et tamponné. L'inscription à la formation doit être confirmée par la société MANAGER AUTREMENT pour que la commande soit réputée ferme et définitive. Le Client reçoit alors la confirmation par courriel de la validation de son inscription.

Pour chaque action de formation, le Client reçoit un contrat de formation ou une convention de formation dont un exemplaire signé est impérativement à retourner à la Société MANAGER AUTREMENT. Le contrat est accompagné d'une annexe précisant les conditions spécifiques à l'action de formation commandée.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leurs annexes. Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du contrat, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par Manager Autrement, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Manager Autrement se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre MANAGER AUTREMENT et le Client.

A la fin de chaque formation, une facture et une attestation de présence est envoyées par courriel à chaque participants(es). Ceux qui le demandent peuvent recevoir une attestation écrite par courrier postal.

2. DELAI D'ACCES à la formation

Les délais d'accès sont dépendants des dates de sessions des formations. Une inscription 48 heures avant le début de la formation est néanmoins nécessaire. Pour les formations qui nécessitent la constitution de dossiers de prise en charge professionnelle, un délai de 2 semaines minimum avant le début de la formation, est nécessaire.

3. ACCESSIBILITE de la formation pour les personnes en situation de HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, la mise en œuvre de certaines séquences pratiques nécessaire à la validation de la formation peut être rendue impérieuses en fonction du handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisé en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de réalisation, les moyens d'adaptation et de la faisabilité de la formation.

4. PRIX

Le prix par Client est indiqué sur chaque fiche de formation et est indiqué Toutes Taxes Comprises. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de MANAGER AUTREMENT :

<https://cee-enneagramme.eu/>

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais, en cas de tiers payeur, le client de MANAGER AUTREMENT est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le contrat et payant la formation.

Toute formation commencée est due en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté. Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation. Les frais de repas et d'hébergement sont à la charge exclusive du Client.

5.1 PAIEMENT

Les inscriptions sont enregistrées directement depuis notre site internet et le règlement de la formation peut s'effectuer directement sur le site.

Pour les formations courtes (3 jours et moins) : le solde est à verser au plus tard le matin de la formation ou à réception de la facture pour les tiers payants.

Pour les formations longues et parcours (plus de 3 jours) : un échéancier pourra être proposé pour le paiement du solde. Le règlement total devra être effectué avant la fin de la formation ou à réception de la facture pour les tiers payants.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de MANAGER AUTREMENT donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 €. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

MANAGEMENT AUTREMENT se réserve le droit :

- D'exclure le Client à la formation si le Client n'a pas transmis son contrat signé à MANAGER AUTREMENT / CEE avant le début de la formation ;
- D'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout Client dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- De suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout Client qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5.2 PAIEMENT SUBROGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) ou CPF, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Dans le cas où la société MANAGER AUTREMENT ne reçoit pas la prise en charge au premier jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.

6. ANNULATIONS - REMPLACEMENTS - REPORTS

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse : inscription@enneagramme.net

L'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par MANAGER AUTREMENT de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.

La demande de report de la participation d'un client peut être effectuée, à condition d'adresser une demande écrite à la société MANAGER AUTREMENT dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Si le nombre de Clients à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques MANAGER AUTREMENT se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du client, un avoir sera émis.

MANAGER AUTREMENT se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7. RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de MANAGER AUTREMENT. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré MANAGER AUTREMENT pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que MANAGER AUTREMENT ne puisse être recherchée ou inquiétée.

En cas de responsabilité engagée de MANAGER AUTREMENT envers le Client, Manager Autrement devra rembourser au Client le montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

En aucun cas, la responsabilité de MANAGER AUTREMENT ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de MANAGER AUTREMENT est exclue en cas de force majeure.

8. CONFIDENTIALITÉ et PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numériques, électronique...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de MANAGER AUTREMENT ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de MANAGER AUTREMENT ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

9. COMMUNICATION

Pour les clients qui sont des entreprises, ces derniers acceptent d'être cités par MANAGER AUTREMENT comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de MANAGER AUTREMENT.

À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, MANAGER AUTREMENT peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

10. INSATISFACTIONS

Avant, pendant et après la formation, les parties prenantes sont sollicitées afin d'exprimer leur satisfaction. À tout moment, le client peut manifester son insatisfaction par courriel à l'adresse suivante :

contact@enneagramme.net.

Ou par courrier à l'adresse du siège de MANAGER AUTREMENT :

11 Rue Jacques Dulud – 92200 Neuilly sur Seine

Une réponse sera adressée sous 15 jours. À ce titre, une démarche d'analyse de la situation sera réalisée par la société MANAGER AUTREMENT afin d'identifier les causes de l'insatisfaction et ce, dans une démarche d'amélioration continue.

11. ENGAGEMENT QUALITE

Dans un souci d'amélioration continue, l'organisme de formation est engagé dans une démarche qualité.

12. INFORMATIQUE et LIBERTÉS

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, MANAGER AUTREMENT met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de MANAGER AUTREMENT. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de MANAGER AUTREMENT, via une demande en ligne (contact@enneagramme.net) ou par courrier à : MANAGER AUTREMENT en indiquant vos nom, prénom et adresse.

MANAGER AUTREMENT

11 Rue Jacques Dulud – 92200 Neuilly sur Seine

Tél. : 01 46 43 06 92

E-mail : contact@enneagramme.net

Site : www.cee-enneagramme.eu

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société MANAGER AUTREMENT et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nanterre.